

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Prise à bail d'un local situé angle rue des trois frères Barthélémy et place Notre dame du Mont, 13006 Marseille, destiné à l'implantation d'une maison du bel âge.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes du bel âge, le Département souhaite procéder à l'ouverture, sur tout le territoire départemental, de maisons du bel âge. Ces structures de proximité sont destinées à accueillir les personnes du bel âge et à leur prêter assistance dans les actes de la vie quotidienne notamment en leur apportant une aide dans les démarches administratives en ligne auxquelles elles ne sont pas nécessairement habituées.

Dans cette perspective, un bien en location correspondant aux critères recherchés a été retenu.

Il s'agit d'un local situé à Marseille à l'angle de la rue des trois frères Barthélémy et de la place Notre dame du Mont. Précédemment occupé par une agence bancaire, le local d'une superficie approximative de 340 m² se déploie sur trois niveaux. Le sous sol d'environ 137 m² accueille la salle des coffres, les locaux techniques et un local de stockage. Le rez-de-chaussée d'environ 158 m² abrite des bureaux et des sanitaires, et enfin, le premier étage d'une surface approximative de 44 m², comporte plusieurs bureaux.

L'installation d'une maison du bel âge dans ces locaux nécessite des travaux qui seront réalisés et supportés par le Conseil départemental.

Le loyer annuel net est de trente neuf mille euros (39.000 €) hors charges.

La taxe foncière sera supportée par le Département.

Il n'y aura pas d'honoraire de négociation à prévoir, le bien ayant été proposé directement par le propriétaire.

Eu égard à la difficulté de trouver un local adapté au projet envisagé dans ce secteur géographique, cette prise à bail constituerait une opportunité pour la collectivité, sous réserve de l'approbation de cette somme par les services des domaines.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanent de prendre la délibération ci après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

